

Le pétrole donne le «la»

ForêtSuisse-Economie | La hausse de l'indice des prix, 0,9%, est restée modeste en 2018. Par contre, celle du prix des carburants, diesel au premier chef, est plus marquée et entraîne une augmentation du coût des machines à moteurs thermiques.



La hausse du prix des carburants se fait sentir sur le coût des machines, petits appareils portatifs compris.

Reto Rescalli

Les prix des carburants n'avaient plus atteint un tel niveau depuis quatre ans. Les spécialistes invoquent notamment l'étiage prolongé du Rhin empêchant les bateaux de circuler à pleine charge comme raison de cette augmentation. Une tendance à la hausse du prix du pétrole brut est attendue cette année aussi. Le coût d'utilisation des machines s'en ressent.

L'indice général des prix à la consommation a gagné 0,9% en 2018; on attend 0,5% pour cette année. Les taux d'intérêt restent bas, évalués à 5%.

Les valeurs figurant dans le tableau sont des moyennes fondées sur des enquêtes et sur la foi de notre expérience. Les coûts cités constituent des valeurs indicatives que les entreprises forestières et les agriculteurs peuvent employer pour calculer l'indemnisa-

tion de l'utilisation des machines. Les chiffres donnés dans ce tableau n'ont aucune valeur contraignante sur le plan juridique. Ces prix servent:

- à comparer des coûts préalablement à l'achat d'une machine;
- au calcul prévisionnel des prix de revient dans l'exploitation;
- de base pour établir des factures ou calculer des indemnités.

Les coûts d'utilisation des tronçonneuses et petites machines sont également calculés avec emploi de carburant spécial sans benzène (voir note ¹).

Le tarif de Fr. 55.-/h pour le machiniste ne s'applique qu'au sein de l'entreprise. Pour les engagements chez des tiers, compter Fr. 90.-/h, soit le tarif d'Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS-EFS). ■

TAUX ET PRIX 2019

Salaires

Machiniste Fr. 55.-/h (FUS-EFS Fr. 90.-/h)

Huiles et carburants

Diesel	Fr. 1.64/l
Essence [sans plomb]	Fr. 1.56/l
Mélange huile/essence [1:40]	Fr. 1.70/l
Essence sans benzène	Fr. 3.50/l
Huile moteur	Fr. 6.50/l
Huile 2-temps	Fr. 6.90/l
Huile de chaîne bio	Fr. 5.20/l

Charges d'immeubles

En % du prix d'achat 2%

Taxes et assurances

Taxes	Fr. 100.-/an
Responsabilité civile	Fr. 290.-/an
Assurance incendie en % du prix d'achat [incendie et dommages naturels]	0,2%
Casco complète	2,8%

Taux d'intérêt 5%

Valeur de liquidation 5%

Supplément risque et bénéfice 20%

POUR CALCULER VOUS-MÊME

Pour calculer vos taux de facturation vous-même, vous pouvez télécharger un programme de calcul sur le site de ForêtSuisse [voir Informations ci-dessous].

Ce tableau Excel vous permet d'établir rapidement des coûts de revient et les montants à facturer des engins forestiers, de les mémoriser et de les réactualiser sans peine les années suivantes. Une copie des présentes pages est disponible en ligne au même endroit.

Informations

Robert Schickmüller, ForêtSuisse, tél. +41 32 625 88 00, robert.schickmueller@waldschweiz.ch

www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/economie/gestion-dentreprise/infos-fondamentaux/calcul-du-cout-des-machines.html → formulaire de calculation

www.fus-efs.ch/fr

Machines	Prix d'achat neuf (2016)	Puissance en kW	Durée d'utilisation en années	Durée d'utilisation en heures	Facteur de réparation	Coût à l'unité en fonction du taux d'utilisation annuelle
1. Petites machines manuelles						Fr./l pour 300 h/an
1.1 Tronçonneuses (huile bio)						
- légères	1 100.-	2 à 3	3	1 200	1,2	12.25/14.04 ¹⁾
- moyennes	1 700.-	3 à 4	3	1 200	1	10.30/12.10 ¹⁾
- lourdes	2 200.-	4 et plus	3	1 200	0,9	9.23/11.03 ¹⁾
1.2 Débroussailleuses						Fr./l pour 200 h/an
- légères	1 100.-		4	1 200	0,6	9.34/11.15 ¹⁾
- moyennes	1 500.-		4	1 200	0,6	8.44/10.25 ¹⁾
- lourdes	2 050.-		4	1 200	0,6	8.03/9.85 ¹⁾
1.3 Treuils à moteur de tronçonneuse						Fr./l pour 100 h/an
- moyens	3 800.-		5	1 200	1	13.61/15.40 ¹⁾
1.4 Tarières						Fr./l pour 100 h/an
- légères	900.-		6	1 200	0,6	9.54/11.35 ¹⁾
- lourdes	2 600.-		6	1 200	0,8	10.17/12.00 ¹⁾
1.5 Ecorceuses à moteur de tronçonneuse						Fr./l pour 100 h/an
- Eder	2 000.-		5	1 200	0,9	9.59/11.40 ¹⁾
- Biber	3 200.-		5	1 200	0,9	12.13/14.00 ¹⁾
2. Tracteurs et équipement						Fr./l pour 600 h/an
2.1 Transporteurs forestiers (sans 2.4/2.5)						
- moyens	56 050.-	30	7	7 000	1,1	38.86
- lourds	74 100.-	40	7	7 000	1,1	50.35
2.2 Chenillards (RaupTrac)	110 000.-	40	10	10 000	0,9	53.70
2.3 Tracteurs forestiers (sans 2.4/2.5)						Fr./l pour 600 h/an
- moyens	95 000.-	50	10	10 000	1	51.43
- lourds	104 500.-	60	10	10 000	1	57.35
2.4 Tracteurs de débardage spéciaux (sans 2.4/2.5)						Fr./l pour 600 h/an
- légers	104 500.-	45	10	10 000	0,9	52.96
- moyens	123 500.-	60	10	10 000	0,9	63.49
- lourds	147 250.-	75	10	10 000	0,9	75.82
2.5 Equipements de débardage						Fr./l pour 600 h/an
- treuil à un tambour, 6 t	21 850.-		10	10 000	0,8	10.80
- treuil à double tambour, 6 t	41 800.-		10	10 000	0,8	18.15
- treuil à un tambour, 7 t	27 550.-		10	10 000	0,8	12.90
- treuil à double tambour, 7 t	46 550.-		10	10 000	0,8	19.90
- bouclier frontal	24 700.-		10	10 000	0,8	11.11
- klemmbank	18 050.-		10	10 000	0,8	8.86
2.6 Commandes radio						Fr./l pour 600 h/an
- pour treuil à un tambour	9 500.-		10	10 000	0,7	6.15
- pour treuil à double tambour	12 350.-		10	10 000	0,7	7.18
2.7 Grues de débardage						Fr./l pour 600 h/an
- Grue de débardage, 4 tm	71 250.-		10	10 000	0,8	28.99
- Grue de débardage, 6 tm	90 250.-		10	10 000	0,8	35.99
3. Tracteurs agricoles						Fr./l pour 600 h/an
3.1 sans 4 × 4						
- légers	41 800.-	33	7	7 000	1,1	32.28
- moyens	57 950.-	50	7	7 000	1,1	44.29
- lourds	82 650.-	70	10	10 000	1,1	51.92
3.2 avec 4 × 4						Fr./l pour 600 h/an
- moyens	68 825.-	60	10	10 000	1,1	44.32
- lourds	105 450.-	85	10	10 000	1,1	64.34

¹⁾ Points 1.1 à 1.5, deuxième chiffre: avec utilisation de carburant synthétique spécial (sans benzène)

Machines	Prix d'achat neuf (2016)	Puissance en kW	Durée d'utilisation en années	Durée d'utilisation en heures	Facteur de réparation	Coût à l'unité en fonction du taux d'utilisation annuelle
4. Engins pour 3-points						Fr./l à 300 h/an
4.1 Treuils						
- à un tambour, 4 t	8 550.-		7	3 000	1	10.95
- à deux tambours, 6 t	15 200.-		7	3 000	1	17.33
4.2 Fendeuses						Fr./l à 200 h/an
- petites	5 035.-		7	3 000	1	9.15
- grosses	7 315.-		7	3 000	1	12.05
4.3 Divers accessoires						Fr./l à 200 h/an
- grues portées	23 275.-		7	3 000	0,8	32.10
- ramasseuses à feuilles mortes	7 125.-		7	2 000	0,8	12.29
- pulvérisateurs portés	8 265.-		10	2 000	1	12.96
5. Remorques						Fr./l à 350 h/an
- remorques avec grue	65 550.-		8	3 000	1	57.88
- remorques de transport	7 315.-		8	3 000	0,8	8.27
6. Câbles-grues						Fr./l à 600 h/an
6.1 Installations conventionnelles						
- moyennes	128 250.-	30	70	7 000	0,7	68.42
6.2 Câbles-grues mobiles sur remorque						Fr./l à 600 h/an
- jusqu'à 300 m de câble	213 750.-	70	7	7 000	0,7	106.08
- jusqu'à 600 m de câble	280 250.-	100	7	7 000	0,7	138.87
7. Autres machines forestières						Fr./l à 350 h/an
7.1 Treuils sur luges à commande radio						
- petits	27 075.-	20	7	3 000	1	33.84
- grands	43 700.-	30	7	3 000	1	52.05
7.2 Scies à bois électriques						Fr./l à 250 h/an
- circulaires	2 565.-		10	3 000	1	5.11
- à ruban	3 420.-		10	4 000	1,2	5.79
7.3 Déchiqueteuses						Fr./l à 350 h/an
- petites, sur prise de force	13 300.-		7	3 000	1	14.32
- moyennes, à moteur électrique	23 750.-	20	7	4 000	1	21.43
7.4 Nettoyeurs à haute pression						Fr./l à 200 h/an
- moyens	5 700.-	4	7	1 500	1	11.90
8. Véhicules de transport						Fr./km à 15 000 km/ an
8.1 Pour le transport de personnes						0.90
8.2 Tout-terrain						Fr./km à 15 000 km/ an
- jusqu'à 4 places, 4 × 4						1.05
- jusqu'à 6 places, 4 × 4						1.15
8.3 Remorques						Fr./km à 10 000 km/ an
- avec frein d'inertie, jusqu'à 2 t						0.15
- avec frein pneumatique, jusqu'à 4 t						0.30

Taxes, assurances et essence alkylate

- L'assurance incendie est comprise pour les machines des groupes 1, 4, 5, 7.2 à 7.4.
- La casco complète est comprise pour les machines des groupes 2.4 et 2.5.
- L'assurance RC et la casco complète sont comprises pour les machines du groupe 6.1.
- Les taxes, la RC et la casco complète sont comprises pour les machines des groupes 2.1 à 2.3, 3.1 à 3.2, 6.2 à 7.1.
- Les bases de calcul pour les véhicules de transport ne sont pas les mêmes que pour les autres machines.

IMPRESSUM

LA FORÊT

Revue spécialisée dans le domaine de la forêt et du bois | paraît 11 fois par an

ISSN 0015-7597

Editeur

 **ForêtSuisse**
Association des propriétaires forestiers

Président: Daniel Fässler
Directeur: Markus Brunner
Responsable d'édition: Urs Wehrl

Rédaction/Administration:

Rosenweg 14
CH-4502 Soleure
T +41 32 625 88 00
F +41 32 625 88 99
laforet@foretsuisse.ch

Réd. en chef: Fabio Gilardi [fg]
fabio.gilardi@foretsuisse.ch

Réd. adjoint: Alain Douard [ad]
alain.douard@foretsuisse.ch

Ferdinand Oberer [fo], rédacteur
ferdinand.oberer@waldschweiz.ch

Walter Tschannen [wt], rédacteur
walter.tschannen@waldschweiz.ch

Reto Rescalli [rr], rédacteur
reto.rescalli@waldschweiz.ch

Annonces:

Agripromo, Ulrich Utiger
Sandstrasse 88
CH-3302 Moosseedorf (BE)
T +41 79 15 44 01
F +41 31 859 12 29
agripromo@gmx.ch
www.agripromo.ch

Abonnements:

Maude Schenk
[maude.schenk\[at\]foretsuisse.ch](mailto:maude.schenk[at]foretsuisse.ch)

Prix de vente:

Abonnement annuel: Fr. 89.-
Prix pour apprentis,
étudiants, retraités et groupes Fr. 59.-
Pour l'étranger Fr. 118.- ou euros 98.-

Tirage:

1648 ex. [REMP / CS septembre 2018]

Impression:

Stämpfli SA, Wöflistrasse 1,
CH-3001 Berne

La reproduction des articles est autorisée uniquement avec l'accord de la rédaction. Mention des sources obligatoire



imprimé en
suisse

Label de qualité du groupe presse spécialisée de l'Association de la presse suisse

CET ARTICLE EST TIRÉ DE

Le mensuel suisse de la forêt et du bois

LA FORÊT



Oui, je m'abonne à LA FORÊT [onze numéros par an]

Entreprise

Nom / Prénom

Profession

Rue

NPA / Lieu

Téléphone / Courriel

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:
Service abonnements, LA FORÊT, ForêtSuisse, Rosenweg 14, CH-4502 Soleure
ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne sur www.laforet.ch